



La culture des légumes : chou, salade, tomate, melon

Premiers résultats de l'enquête statistique réalisée en 2014 auprès de 250 producteurs en Guadeloupe

L'enquête sur les pratiques culturales en légumes a été menée en 2014 auprès d'un large échantillon d'exploitations, représentant 45 % des exploitations recensées en 2010 pour les légumes enquêtés. La culture du melon se distingue de la culture du chou, de la salade et de la tomate : conduite sur des parcelles et des surfaces plus grandes, les traitements sont plus nombreux et appliqués de manière plus mécanisée. Les indicateurs de traitement se situent au final pour le melon à des niveaux plus élevés que la moyenne nationale, alors qu'ils sont inférieurs pour les autres légumes. Des traitements alternatifs aux produits phytosanitaires sont réalisés sur la quasi-totalité des surfaces en légumes par la mise en place de rotation des cultures ou de désherbage des abords, mais les engagements dans des mesures-agroenvironnementales et l'agriculture biologique sont encore limités.

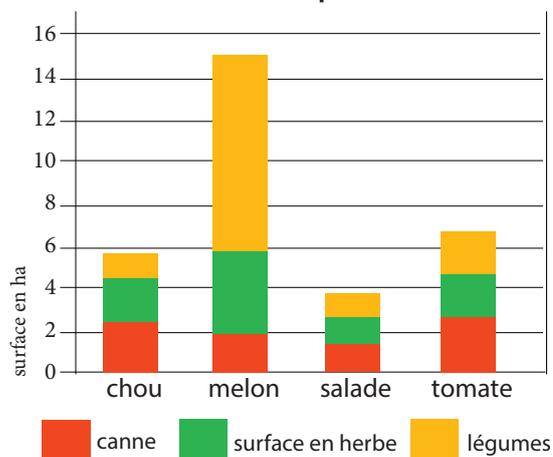
Les exploitations enquêtées sont à dominante maraîchage mais avec des profils variés

L'orientation principale des exploitations enquêtées est le maraîchage avec 54% des exploitations. Un tiers des exploitations est cependant spécialisées dans la culture de la canne à sucre et cultivent donc les légumes dans une stratégie de diversification des productions. Les exploitations cultivant le melon et la salade sont les plus fortement orientées en maraîchage (respectivement 70% et 65 %).

La surface agricole utile moyenne des exploitations est composée principalement des cultures en canne, légumes et prairies pâturées. La surface moyenne en légumes des exploitations cultivant le melon avoisine 9 ha et se situe entre 1 et 1,7 ha pour les autres espèces. La taille moyenne des parcelles est inférieure à 30 ares sauf pour le melon où elle atteint 2,2 ha.

Melon et tomate constituent les cultures pour lesquelles les exploitants ont le plus rejoint une organisation de producteurs : les surfaces concernées représentent 64% des surfaces pour le melon et 43 % pour la tomate. Seul le melon dispose d'un signe officiel de reconnaissance, l'IGP (indication géographique protégée).

Assolement des exploitations

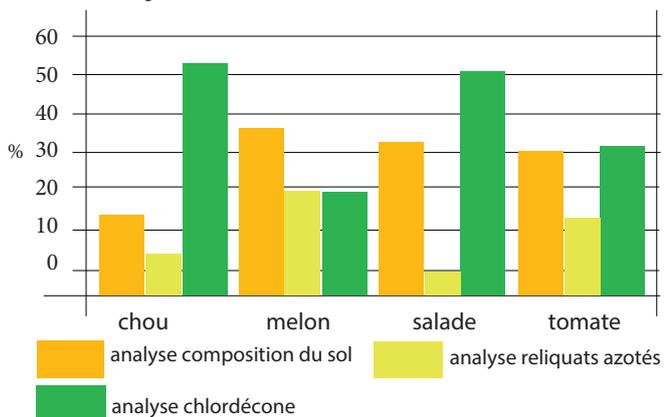


Moins de 10 % des surfaces sont engagées dans des mesures agro-environnementales concernant la réduction de l'utilisation des produits fertilisants et l'utilisation des produits phytosanitaires (3 mesures de la politique agricole commune sont présentes en Guadeloupe) et moins de 1 % respectent un cahier de charges conclu avec un partenaire privé concernant la réduction de ces deux types d'intrants. Le mode de production biologique (agriculture biologique, biodynamie) représente moins de 1 % des surfaces.

Une production conduite principalement en pleine terre et plein air

Un peu plus de 30 % des exploitations ont réalisé une analyse sur la nature et la composition du sol (structure, pH, matière organique) ; elles sont représentées par les producteurs de melon, tomate et salade. Une analyse des reliquats azotés a été réalisée seulement pour 12 % d'entre elles. Enfin l'analyse de présence de chlordécone a été réalisée dans 4 exploitations sur 10 dont la moitié des producteurs de salades ou de choux, le tiers des producteurs de tomates et le cinquième des producteurs de melons.

Analyses de sol réalisées



Les productions sont réalisées en pleine terre et plein air sauf pour la salade où moins de 3 % des surfaces sont cultivées sous abris. Le mode de production hors sol ne concerne que la salade pour 5 % des surfaces.

Le précédent cultural avant la plantation est principalement la jachère (75 %), avec auparavant présence d'une culture légumière.

Les plantations sont réalisées à partir de plants produits par l'exploitant. Ils sont majoritairement de nature « racine nues » pour le chou (80%) et la salade (56%), et de nature « mini motte » pour le melon (73%) et la tomate (75%).

La plantation est précédée d'un travail du sol, mais elle est cependant réalisée directement sur 20 % des surfaces en chou et salade, et 10 % des surfaces en tomate.

Le désherbage manuel est pratiqué principalement pour le chou et la salade (80%), la tomate (60%) et plus faiblement pour le melon (15 %). Le nombre moyen de désherbage quand il est pratiqué est compris entre 1,2 (melon) et 1,9 (chou).

Les valeurs des rendements en tonnes/ha, pour le mode de production pleine-terre en plein air, sont inférieurs à la moyenne nationale pour le melon

(15 contre 20) et le chou (12,6 contre 22). Ils sont très inférieurs pour la tomate (14,7 contre 106) et la salade (7,9 contre 33).

La durée du cycle cultural depuis la plantation jusqu'à la récolte est en moyenne d'environ 100 jours pour le chou et la tomate, de 70 jours pour le melon et de 50 jours pour la salade.

Les circuits de commercialisation, de la vente directe à l'export

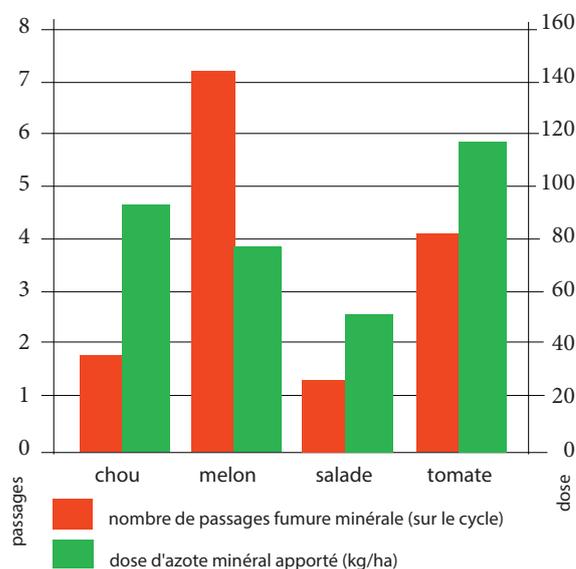
A part le melon pour lequel plus de 95 % de la production est exportée par les organisations de producteurs, le marché de vente en gros (34%) puis la vente directe sur le marché de détail (29%) constituent les modes de commercialisation privilégiés par les producteurs. Le reste des ventes est réalisé auprès des organisations de producteurs (21%) puis auprès de petit commerce ou GMS (9%). La vente directe représente 25 % de la production toutes espèces confondues et 31 % hors melon.

La fertilisation : prédominance des apports de fumure minérale, mais apports significatifs de fumure organique

La majorité des surfaces (96%) reçoivent des apports de produits fertilisants de nature organique ou minérale.

La fertilisation d'origine organique est apportée sur le tiers des surfaces et principalement sur la tomate (50%). Le nombre de passages de fumure organique sur les 5 dernières années reste cependant faible puisqu'il va 0,2 sur le melon à 1 sur la tomate. Le fumier de bovin est majoritairement utilisé (64%), puis le compost

Fumure minérale



d'origine végétale (36%) puis les fientes et fumier de volailles (19%). La fumure provient pour 30 % de l'exploitation.

Les apports d'engrais minéraux sont réalisés sur 90 % des surfaces avec en tête le melon (99 % des surfaces). Le nombre de passages moyen est également le plus important pour le melon (7,2), puis la tomate (4,1) et le chou (1,9), mais la dose d'azote minérale totale apportée est plus importante sur la tomate où elle atteint 120 kg/ha contre 50 kg/ha pour la salade qui en reçoit le moins.

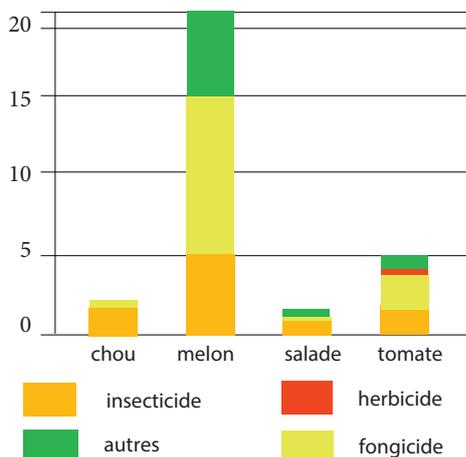
Des traitements phytosanitaires sur 85 % de surfaces

85 % des surfaces reçoivent des traitements phytosanitaires. Toutes les surfaces en melon sont traitées.

Le melon, avec 21 traitements, est l'espèce la plus traitée avec un nombre de traitements reçus 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. Le nombre des traitements sur les autres espèces est en revanche très inférieur à la moyenne nationale, et très proche des valeurs de l'île sœur pour la tomate et le chou.

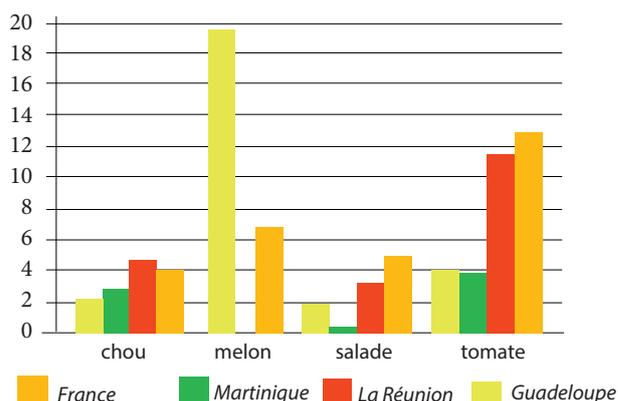
Les traitements insecticides et fongicides sont majoritaires sur le melon et la tomate. Le chou et la salade reçoivent principalement des traitements insecticides.

Nombre de traitements



L'indicateur de fréquence de traitement (IFT) permet d'évaluer la « pression phytosanitaire » exercée sur chaque parcelle. L'IFT est défini comme le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. Les applications réalisées se révèlent en moyenne proches des références, et les niveaux d'IFT sont proches des nombres de traitement. L'IFT est ainsi beaucoup plus faible que la moyenne nationale pour la salade et la tomate, mais plus élevé pour le melon.

IFT Total

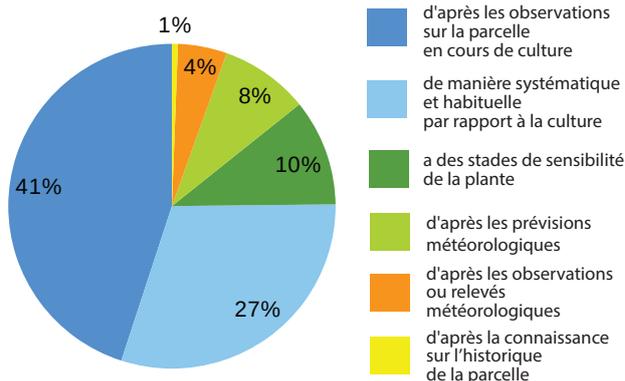


Raisonnement des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs déclenchent les opérations de traitements majoritairement à partir des observations sur la parcelle (41%) puis suivant les habitudes sur la culture (27%). Les autres facteurs conditionnant la mise en œuvre sont : les stades de sensibilité et les prévisions météorologiques. L'information des producteurs sur les traitements est très largement liée à leur propre expérience ou à celle d'autres agriculteurs (65%). Les autres sources d'information sont principalement recueillies auprès des fournisseurs (10%) et des techniciens des organisations de producteurs (8%).

Les auxiliaires des cultures font l'objet d'une attention particulière sur près de 60 % des surfaces. L'observation ou le comptage, et le choix des produits phytosanitaires non impactant les auxiliaires en sont les principales manifestations. Hormis les traitements phytosanitaires, des mesures de réduction de la pression parasitaire sont mises en œuvre sur 86% des surfaces. La rotation des cultures (80%) et le désherbage des abords (70%) en sont les plus représentatives. Mais la maîtrise ou la connaissance de la pression parasitaire reste faible.

Raisonnement de déclenchements des traitements

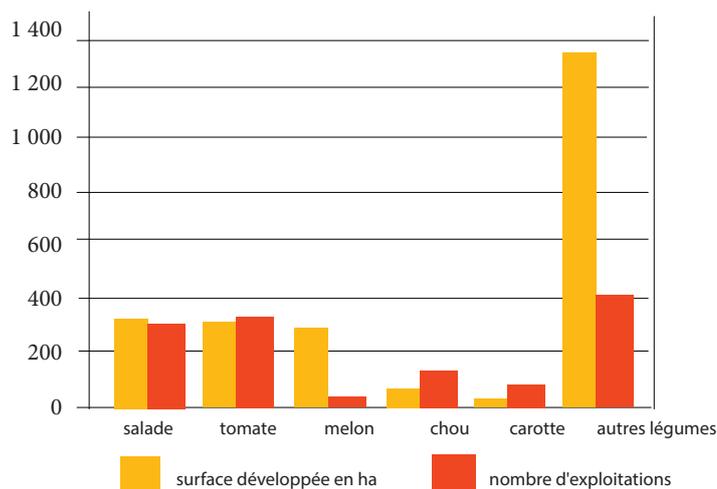


Champ de l'enquête

L'enquête 2014, réalisée au titre de la campagne 2013, portait en Guadeloupe sur 5 légumes : la carotte, le chou, le melon, la salade et la tomate. Elle a été réalisée auprès de 250 exploitations soit 45% des exploitations du recensement agricole 2010 produisant un des légumes enquêtés, et le quart des exploitations produisant des légumes.

Les 5 légumes enquêtés étaient présents dans 60% des exploitations du recensement cultivant des légumes frais et totalisaient 45 % des surfaces développées cultivées en légumes frais, soit environ 1 000 ha. Les résultats sur la carotte ne donnent cependant pas lieu à diffusion faute d'une représentativité suffisante de l'échantillon final.

Recensement agricole 2010



Méthodologie - Définitions

Enquête « Pratiques culturales sur les légumes en 2013 »

Cette enquête est une nouvelle enquête introduite dans le dispositif des enquêtes « pratiques culturales ». L'enquête porte sur la campagne 2013. C'est une enquête dite « complète » avec recueil des informations sur l'ensemble de l'itinéraire technique (précédents culturaux, fertilisation, ...) et sur les pratiques phytosanitaires. Elle concerne les cultures suivantes : carotte, chou, fraise, melon, poireau, salade, tomate.

L'ensemble des résultats relevant d'une pratique d'exploitation portent sur des parts de surface. Néanmoins, par souci de simplification et pour ne pas alourdir le texte, les termes « producteurs » ou « exploitants » sont régulièrement employés comme sujet.

Traitement phytosanitaire

Est désignée ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqués lors d'un même passage compte également pour deux traitements .

IFT : indicateur de fréquence de traitement

Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. L'IFT peut être décliné selon 4 grandes catégories d'usage :

- les herbicides (ou désherbants) permettent de détruire les mauvaises herbes .
- les insecticides (y compris acaricides et nématicides) permettent de lutter contre les insectes tels que les pucerons .
- les fongicides (y compris bactéricides) traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques.
- les autres produits comprennent notamment les régulateurs de croissance, les molluscicides et les rodenticides.

Le nombre de traitements moyen et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire. Le nombre de traitements et les IFT sont des indicateurs complémentaires pour mesurer l'utilisation des produits phytosanitaires. L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits. L'IFT mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface.

L'IFT total présenté prend en compte le traitement des semences à hauteur de 1 lorsqu'elles sont traitées et ne prend pas en compte les produits de biocontrôle. Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

Agreste : la statistique agricole

Directeur de la publication : V. FAUCHER
Rédacteurs : A. DUCROT, et T. ROUSSEAU
P A O : W. NESTOR
Impression : AIN - Ministère de l'agriculture
Dépôt légal : avril 2018
ISSN : 1957-6161 série "Agreste Guadeloupe"
Prix : 3,00 €



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'information statistique et économique
Route de Saint-Phy - BP 651
97109 BASSE-TERRE

Tél : 0590-99-09-09 / Fax : 0590-99-09-10
E.mail : sise.daaf971@agriculture.gouv.fr
Sites internet : <http://daaf971.agriculture.gouv.fr>
www.agreste.agriculture.gouv.fr